FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°659

Du 14 février 2024



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX **Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81**

> Email : district@savoie.fff.fr Site : http://savoie.fff.fr





DEMANDE DE MÉDAILLES LIGUE LAURAFOOT



Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club (dirigeant/dirigeante, éducateur, membre du bureau ou des manifestations, arbitre) par l'obtention d'une **médaille de Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football**, sont priés de bien vouloir faire parvenir au Secrétariat du District de Savoie, une demande, avant le 4 mars 2024, délais de rigueur (imprimé en annexe).

Contingent pour la Savoie

Médaille d'or : 1 Médaille de Vermeil : 3 Médaille d'Argent : 9

Une seule demande par club

La commission des Médailles demande aux clubs de faire effort et de faire parvenir les demandes (imprimé en annexe), au **District de Savoie, avant le 4 mars 2024**

SOMMAIRE

Comité Directeur	page 2
Secrétariat	page 3
Commission FMI	page 4 -5
Commission Sportive	page 6 -8
Commission des Jeunes	page 9 -13
Commission Futsal	page 13 - 16
Commission Fair Play	page 17
Commission des Coupes	page 18 -21

Commission Féminine	page 21
Commission Technique	. page 23 -26
Commission des Arbitres	. page 27 -29
Commission FAFA	page 30
Commission des Terrains et Installations Sportives	.page 31 - 34
Commission de Discipline	.page 35 - 36
Annexes	page 37





Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.

Partenaire du District de Football de Savoie









Lundi 12 février 2024

Journée des bénévoles

Les inscriptions sont clôturées.

Les dirigeants de club retenus sont les suivants :

- CHALLES FC : David CORMIER

- US CHARTREUSE GUIERS: Francis MOREL-BIRON

FC HAUTE TARENTAISE : Daniel SACHETFC VILLAGONDRAN : Alain EXARTIER

Lettre du président de la FFF « Les problématiques de Laïcité »

Vous trouverez en annexe un courrier du président de la FFF concernant les problématiques de laïcité. Ainsi, le port de « casques » ou de « vêtements couvrant » pour d'éventuelles raisons médicales est **STRICTEMENT encadré.** Nous restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Notes aux clubs

Le district a offert des places pour le match de l'équipe de **FRANCE - ALLEMAGNE** féminin du 23 février à Lyon. 3 clubs inscrits n'ont pas encore récupéré leurs places : **AS BARBERAZ, ENT FOOTBALL CHAUTAGNE, GAPS.** Les places sont à retirer au district à partir du 1er février.

La personne venant les retirer devra se munir de sa licence dirigeant et d'une pièce d'identité.

Notes aux clubs – réunion CLUB U20

Vous trouverez en annexe de ce FOOT SAVOIE, le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 5 février dernier avec les clubs du championnat U20.





PV N° 659 DU 14 février 2024



Réunion du Lundi 12 février 2024

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 5 février 2024 au 12 février 2024

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers:

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - F.C. VILLARGONDRAN - AIX FC

Commission des Règlements:

C.A. YENNOIS - - F. C. CHAMBOTTE

Commission Sportive:

CS BELLEY - AIX F.C. (2) - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - F. C. CHAMBOTTE - F.C. LA ROCHETTE (2) – A.S. D'UGINE - REMILI Faïçal - F.C. VILLARGONDRAN

Commission Des Arbitres:

Mesrari Rayane - J. Pierre BUTEL (2) - Badr CHAMMY - Jamal CHAMMY

Commission des Médailles:

FC BEAUFORTIN QUEIGE





PV N° 659 DU 14 février 2024





Président: Patrick JANET 06 64 26 44 76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57 Mail : <u>savoiefmi@outlook.fr</u>

FMI: RAPPEL PROCÉDURE POUR MATCH NON JOUÉ

IMPORTANT : Nous rappelons que dès qu'un match est mis à disposition des clubs, la FMI doit être faite, même en cas de forfait d'une équipe.

la procédure est disponible sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2020/09/document-absence-FMI-2023-2024.pdf

FMI: INCIDENTS RENCONTRES

IMPORTANT: Nous rappelons que dès que vous rencontrez un problème avec votre match sur la tablette et que vous utilisez une feuille papier, vous devez envoyer le document d'absence FMI

la procédure est disponible sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/simple/document-absence-fmi/

FMI: DOCUMENTATION

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI

Et sur internet dans assistance FMI (adresse/) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes.

FMI: TABLETTES ET POINT D'ATTENTION

Comme déjà indiqué sur plusieurs PV, le district n'a pas de tablettes à mettre à disposition des clubs Vous devez vous en procurer une qui réponde aux critères demandés

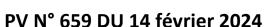
RAM : 2Gb

Ecran: 10"(Android) / 9.4"(Ipad)
Résolution Ecran: 1280 x 800 pixels

• Batterie: 6400 mAh

CPU : Quad-core ARM @ 1.8GHzCapacité de stokade : 16Gb







ATTENTION : Certaines nouvelles tablettes ont un nouveau système d'exploitation qui ne permet pas de charger l'application FMI à partir du store.

Les tablettes récentes concernées indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google. Une procédure validée par certains clubs déjà, permet de contourner le problème

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

Télécharger le lien APK:

https://app.lfpl.fr/fmi/feuille de match informatisee 3 9 0 0.apk

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici un exemple de procédure pour les tablettes Lenovo TAB M10.

- 1. Paramètres
- 2. Applis et notifications
- 3. Préférences avancées
- 4. Accès spécifiques des applications
- 5. Installation d'applis inconnues
- 6. Sélectionner « Chrome »
- 7. Autoriser cette source



Sérigraphie - Flocage - Broderie

tel. 04 79 25 62 71 mail. jpcreation@jpcreation.fr



PV N° 659 DU 14 février 2024





Président: Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31 Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 12 février 2024

Présents: Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET **Excusés**: Cédric YSARD, Christophe VALENTINO

Courriers clubs

FC LAISSAUD : lu et noté, la commission rendra sa décision, suite à la rencontre du 27 décembre 2023 D2 dans le PV du 21 février 2024.

ENT.S. DRUMETTAZ: MOUXY 2: demande modification d'horaire pour rencontre D2 du 26 mai 2024.

Programmations matchs en retard

SENIORS:

Les rencontres reprogrammées des matchs en retard de championnat débuteront le 18 février 2024 pour la D5 et seront suivies par les autres catégories, En cas de terrain impraticable du club recevant, comme le prévoit les règlements pour les matchs de championnat, les rencontres doivent être inversées. << à défaut de proposer un terrain de repli, et en informer un membre de la commission sportive, demande aux clubs recevant de prendre toutes dispositions pour respecter ce règlement (26-10-2)

La commission sportive demande aux délégués de secteur en cas de décision pour terrain impraticable de faire parvenir un rapport par écrit sous 24h au District

D5A

Match Retour N° 26856681 D5A du 26856681

EF CHAUTAGNE 2/ AS BRIDOIRE 1

* <u>Le 18 février 2024 (14h30)</u>

D5B

Match Retour reporté N°26858858 D5 B du 19 novembre 2023.

GRIGNON 2 /AS BLOC,

* le 18/02/2024 (14h30)

Match Retour reporté N°26858750 D5B du 12 novembre 2023.

FC VILLARGONDRAN2/ LA BATHIE 2,

*le 18/02/2024 (14h30)





PV N° 659 DU 14 février 2024

D2

Match Aller N° 26524663 D2 du 05 novembre 2023

EF CHAUTAGNE / FC NIVOLET 2.

*<u>Le 25 février 2024 (14h30)</u>

D₃A

Match Aller N°26467333 D3A du 12 novembre 2023.

ENT VAL D'HYERES 2 /FC CHAMBOTTE 3

*Le 25 février 2024 (14h30)

D5A

Match Retour reporté N°26856682 D5A du 19 novembre 2023.

EF CHAUTAGNE 2 / YENNE 2

* le 25 février 2024 (14h30)

D5B

Match N° 26858760 D5B du 03 décembre 2023

LA BATHIE 2 / US GRIGNON 2

* Le 25 février 2024 (14h30)

Match reporté N° 26858862 D5B du 03 décembre 2023

CHALLES2 / AS BLOC

* Le 03 mars 2024 (14h30)

Notes aux clubs

D3 A : A la demande de la ligue régionale, l'équipe du CHAMBERY SPORT 73 se voit retirer 9 points en championnat pour non-paiement des sommes dues.

Les clubs qui désirent engager une équipe en D5 pour la phase printemps doivent le faire par mail au district avant le 18 février 2024.

Pour toute information sur le déroulement, prendre contact avec un membre de la commission sportive.

<u>Précisions sur l'application de l'article 26-10-2 :</u>

En cas de terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenu par téléphone (message vocal si besoin) au plus tard la veille de la rencontre.

Responsable Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31 Adjoint Séniors : Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93







Rappel règlement sportif du district

Divers rappels aux clubs ARTICLE 34 .1 .2.1 du District de Savoie

Pour toute modification, il faut obligatoirement l'accord du club adverse, via foot clubs, avant le lundi 18 Heures qui précèdent la rencontre. (Changement horaire, date, terrain et match inversé).

<u>ARTICLE 26 : Terrain</u> impraticable Faire le nécessaire auprès des délégués de secteur et envoyer mail du Club au DISTRICT et informer un membre de la sportive obligatoirement.

26-11 Arrêtés Municipaux 26-11-1:

Les arrêtés municipaux interdisant la pratique du football, le samedi ou le dimanche devront pour être valables, être signés par Monsieur le Maire de la commune ou par l'Adjoint délégué.

<u>26-11-2 : Un</u> arrêté municipal doit : a) être établi en toute occasion sur un papier officiel de la Mairie, lettre à entête ; b) se doit de mentionner deux dates : celle de la décision et celle de l'exécution ; c) comporter obligatoirement la signature du Maire ou de l'Adjoint délégué et le sceau de la mairie ; d) L'Arrêté Municipal est applicable dès sa signature par le Maire ou son représentant dûment mandaté.

<u>26-11-3</u>: L'arrêté est inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et transmis par le secrétariat de la Mairie à la Préfecture ou de la Sous-Préfecture de l'arrondissement, et transmis au District dans les 48 heures.

<u>26-11-4</u>: A réception en Préfecture, un cachet est apposé sur l'un des exemplaires portant la date de réception et retourné à la Mairie. Seul ce dernier exemplaire apporte la preuve de l'enregistrement préfectoral. En cas de réclamation, seul ce dernier exemplaire justifiera le report de la rencontre.

LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE DU CLUB SERONT PRIS EN COMPTE

« Beaucoup trop de mails viennent de messageries personnelles !!! »

Numéro du club « 0000000@laurafoot.fff.fr »

VEUILLEZ renseigner au plus tôt sur foot club les contacts club saison 2023/2024

« Au moins 2 personnes du club »

Afin de pouvoir joindre le club le week-end en cas de divers problèmes MERCI.





PV N° 659 DU 14 février 2024





Président: Christophe VALENTINO

Lundi 12 février 2024

CONTRÔLE DES LICENCES JEUNES ET DES FEUILLES DE MATCHS

AS MONT JOVET BOZEL

519473

La commission a reçu votre courrier.

Vous êtes amendés pour Participation de joueurs non licenciés au plateau U13 du 11/11 2 x 75 euros = 150 euros

CHARTREUSE GUIERS

541514

La commission a reçu votre courrier.

Le dossier est clôturé.

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS POUR LA PHASE DE PRINTEMPS 2024

Catégories U9 / U11 / U13

• S'il n'y a pas de modification d'engagements (nombre d'équipes et niveau de pratique) : les clubs n'ont rien à faire

(les engagements de l'automne 2023 seront ceux du printemps 2024).

- Pour les clubs qui souhaitent réaliser des modifications, merci d'envoyer impérativement un mail au District de Savoie de Football (district@savoie.fff.fr):
 - > Pour les U13, avec copie à Damien BILLIET (dbilliet@savoie.fff.fr), avant le mardi 30 janvier 2024,
 - ➤ Pour les U9 et U11, avec copie à Edouard FROGER (efroger@savoie.fff.fr), avant le lundi 05 février 2024,

Les dates de reprise publiées dans le calendrier des journées, diffusé en fin de saison dernière :

- Samedi 09 mars 2024 : Festival Pitch U13 + Festival U11 Crédit Agricole.
- Samedi 16 mars 2024 : Reprise des U9, U11 et U13, U9F et U12F à 5.



PV N° 659 DU 14 février 2024



U20

Responsable: Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 12 février 2024

Championnats

Les matchs en retard se jouerons les 02 et 09 mars 24

Les MATCHS ci-dessous sont des matchs ALLER sauf * GAPS // ST BALDOPH match retour

MATCH N°26779658 ST-BALDOPH // BOZEL

MATCH N°26781109 CHAMBERY SPORT 73 // LA MOTTE SERVOLEX

MATCH N°26780442 BOZEL // MERCURY

MATCH N°26781111 JS CHY // CHAMBÉRY SPORT 73

MATCH N°26781114 GAPS // ST-BALDOPH

U17 Martine LECHALARD: 06 13 59 62 41

Réunion du 12 février 2024

IMPORTANT

TOUS les matchs sont programmés à 14H30 (HORAIRE HIVER) et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB <u>avec accord des deux clubs concernés.</u>

Notes aux clubs

RAPPEL IMPORTANT:

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

Il est obligatoire de noter le numéro du match, la catégorie pour chaque courrier sans celui-ci le courrier ne sera pas valide.

Le match FC HAUTE TARENTAISE / US CHARTREUSE GUIERS est inversé et se jouera le 9 mars à 14h30 à SAINT LAURENT DU PONT.





PV N° 659 DU 14 février 2024

		D1	
1	CHAMBÉRY SAVOIE FOOT 2	6	AS HTE COMBE SAVOIE 1
2	AIX FC 1	7	US CHARTREUSE GUIERS 1
3	FC DU NIVOLET 2	8	US LA MOTTE SERVOLEX 1
4	J.S. CHAMBÉRIENNE 1	9	FC ST BALDOPH 1
5	GAPS 1	10	CAM ST JEAN 1

	D2			
1	DOMESSIN US 1	7	LA RAVOIRE US 1	
2	FC BELLE ÉTOILE ME 1	8	FC DE HTE TARENTAISE 1	
3	ENT FC MAURIENNE 1	9	GJ LA SAVOYARDE 1	
4	FC LA ROCHETTE 1	10	ST PIERRE SPORT 1	
5	ENT S DRUMETTAZ MOU 1	11	ENT CHAUTAGNE CULOZ 1	
6	ENT BASSE MAURIENNE 1	12	UO ALBERTVILLE 1	

		D3	
1	CHAM. SPORT 73 1	7	AS UGINE 1
2	JS CHAMBÉRIENNE 2	8	GAPS 2
3	CA YENNOIS 1	9	ENT VAL D HYERES 1
4	COGNIN SP 1	10	LA RAVOIE US 2
5	FC CHAMBOTTE 1	11	AIX FC 2
6	AS MONT JOVET BOZE 1	12	exempt

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du 12 février 2024

Notes aux clubs

La commission prépare le championnat de printemps elle attend vos désidératas, plus vite ils arriveront plus vite les poules sortiront.

Ne pas attendre la dernière minute S.V.P.

La commission vous remercie pour votre compréhension.

Matchs non joués - Championnat d'automne

D.2. POULE A. Journée 09 du 03 décembre 2023.

Match N°. 26986832. A.S. HTE COMBE SAVOIE 1 / F.C HTE.TARENTAISE 2. Ce match est inversé il se joue au stade J.C. ROCCA à AIME le 25 février. À 10H.

D.2. POULE B. Journée 09 du 03 décembre 2023.

Match N°. 26838125. DOMESSIN US.S. 1 / G.J. LA SAVOYARDES 2.

Ces matchs ne comptent pas pour le classement d'Automne.

La commission les programmera au choix le : 03 mars et 10 mars.

Vous pouvez les jouer en semaine (Accord des deux clubs via foot club) Pour programmer la F.M.I et la C.D.A. fournira un arbitre.





PV N° 659 DU 14 février 2024

Courrier reçu

FC MERCURY: Noté votre équipe U/15 Jumelé à domicile avec les séniors 1

ST PIERRE SPORT: Vous confirmez un engagement une équipe U/15 à 8.



Réunion du 12 février 2024

Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs. Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres (aller/retour) Les 3 derniers jouent les places de 5 / 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour) Début du championnat semaine du 16 au 22 Octobre 2023 Voici les 3 premières journées du calendrier, le calendrier est en ligne sur le site.

JOURNÉE N° 1

FUTSAL BOURGET UNITED contre U S CHARTREUSE GUIERS Remis à une date ultérieure

JOURNÉE N°5

CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS Remis à une date ultérieure

JOURNÉE N° 10

FBU EXEMPT AS THONON LES BAINS contre CBF74

DIMANCHE 11 FEVRIER 2024 20H00 GYMNASE DU GENEVRAY A THONON

HFCC contre FUTSAL LAC ANNECY 2

Remis à une date ultérieure

AFRO 2contre US CHARTREUSE GUIERS

VENDREDI 16 FEVRIER 2024 A 21H00 GYMNASE DU CENTENAIRE LA ROCHETTE

JOURNEE N° 11

FLAC 2 EXEMPT US CHARTREUSE GUIERS contre CBF 74 MARDI 27 FEVRIER 2024 A 21H00 AUX ECHELLES FBU contre AFRO 2 SAMEDI 2 MARS 2024 à 20H00 **GYMNASE DE MARLIOZ AIX** AS THONON contre HFCC DIMANCHE 3 MARS 2024 à 20H00





PV N° 659 DU 14 février 2024

Coupes de Savoie Futsal

L'organisation de la finale est attribuée au club de l'AS UGINE

ORDRE ET HORAIRES DES FINALES COUPES DE SAVOIE FUTSAL GYMNASE D'UGINE LE 25 FEVRIER 2024

9H30	FINALE U15 FEMININES	2 FOIS 20 MINUTES
10H45	FINALE SENIORS FEMININES CHALLENGE CAROLE BOUVIER	2x20
12H15	FINALE U 20	2x20
	AIX FC contre GAPS	
13H40	FINALE U17	2x20
	AS HAUTE COMBE DE SAVOIE contre US CHARTREUSI	E GUIERS
15H00	FINALE U15	2x20
	US CHARTREUSE GUIERS contre FC LA ROCHETTE	
16H15	FINALE U13	2x20
	AS HAUTE COMBE DE SAVOIE contre GROUP AVANT	PAYS SAVOYARD
17H30	FINALE SENIORS MASCULINS	2x5
	FUTSAL BOURGET UNITED contre US CHARTREUSE G	UIERS

A partir des demi-finales, un carton rouge reçu lors d'un plateaux futsal, quelle que soit la catégorie, entraînera l'expulsion du joueur(se) pour la rencontre en cours et la suivante. La commission de discipline pourra, si la gravité de la faute l'exige, donner des sanctions supplémentaires.

Pour rappel, après 2 minutes de jeu ou si l'adversaire marque, un remplaçant peut entrer en jeu. S'il n'y a pas de remplaçant, l'équipe évolue à 4.

SENIORS MASCULINS

Finale le 25 février 2024 à 17h30 FUTSAL BOURGET UNITED contre US CHARTREUSE GUIERS LE CLUB DU FUTSAL BOURGET UNITED DEVRA APPORTER SA TABLETTE LE JOUR DE LA FINALE AFIN D'EFFECTUER LA FMI

SENIORS FEMININ

1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule le 17 ou 18 février 2024 Finale le 25 FEVRIER 2024

PLATEAU A DEMI-FINALE

FC CHAMBOTTE

ES DRUMETTAZ MOUXY

AS UGINE

PLATEAU B DEMI-FINALE

ENT APCR/ESB US DOMESSIN

US CHARTREUSE GUIERS

Les demi- finales, 2 poules de 3 avec 1 qualifié pour la finale, se joueront au gymnase BOUTRON à CHAMBERY LE HAUT, le dimanche 18 FEVRIER 2024.





PV N° 659 DU 14 février 2024

Rendez-vous pour les 2 poules 13H15, début 14H00 Club support ENT APCR/ESB 2 rencontres de 1 fois 20 minutes

U 18/19/20 MASCULIN

QUALIFIE POUR LA FINALE:

AIX FC **CONTRF** GAPS

LE CLUB AIX FC DEVRA APPORTER SA TABLETTE LE JOUR DE LA FINALE AFIN D'EFFECTUER LA FMI Finale le 25 FEVRIER 2024 à 12H45

U 16/17 MASCULIN

QUALIFIES POUR LA FINALE:

US CHARTREUSE GUIERS contre AS HAUTE COMBE DE SAVOIE

LE CLUB DE L'U S CHARTREUSE GUIERS DEVRA APPORTER SA TABLETTE LE JOUR DE LA FINALE AFIN D'EFFECTUER LA FMI

Finale le 25 FEVRIER 2024 à 13H40

MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS, CHASUBLES, BALLON SPECIFIQUE FUTSAL. RAPPEL, LES COLLANTS SONT INTERDITS SAUF GARDIEN.

U 14/15 MASCULIN

RESULTATS PLATEAU A

6 PTS **QUALIFIE** FC LA ROCHETTE GROUP JEU LA SAVOYARDE 3 PTS **ELIMINE** 0 PT **EF CHAUTAGNE ELIMINE**

RESULTATS PLATEAU B

US CHARTREUSE GUIERS QUALIFIE FC NIVOLET ELIMINE AS BARBERAZ **ELIMINE**

QUALIFIES POUR LA FINALE:

US CHARTREUSE GUIERS contre FC LA ROCHETTE Finale le 25 février à 16H15

U14/15 FEMININ

POULE A

AIX FC

FC CHAMBOTTE

US LA MOTTE SERVOLEX

POULE B

GAPS

FC NIVOLET

ES DRUMETTAZ MOUXY

Les demies finales, 2 poules de 3 avec 1 qualifié pour la finale, se joueront au gymnase BOUTRON à CHAMBERY LE HAUT, le dimanche 18 FEVRIER 2024, rendez-vous 8H45, début 9H30 Club support ENT APCR/ESB

> 2 rencontres de 1 fois 20 minutes Finale le 25 février à 09H30





PV N° 659 DU 14 février 2024

DEMI FINALES

RESULTATS PLATEAU A

GAPS	4 PTS	QUALIFIE
US LA MOTTE SERVOLEX	3 PTS	ELIMINE
AFRO	2 PTS	ELIMINE

RESULTATS PLATEAU B

FCHT	3 PTS	1V	1D
FC MERCURY	3 PTS	1 V	1D
AS HAUTE COMBES SA	AVOIE3 PTS	1V	1D

Le classement est établi en tenant compte des points attribués comme suivent - match gagné à la fin du temps réglementaire : 3 pts - match gagné suite à l'épreuve des tirs au but consécutivement à un match nul 2 pts - match perdu suite à l'épreuve des tirs au but consécutivement à un match nul 1 pt - match perdu à la fin du temps réglementaire 0 pt

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte :

-en premier lieu du nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les équipes ex-aequo

FCHT	3 PTS	1 V	1 D
FC MERCURY	3 PTS	1 V	1 D
AS HAUTE COMBES S	3 PTS	1 V	1 D

-en cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs qui les ont opposés

FCHT	BP 4	BC 5	DIFF -1
FC MERCURY	BP 3	BC 3	DIFF 0
AS HAUTE COMBES S	BP 4	BC 3	DIFF +1

AS HAUTE COMBES DE SAVOIE EST QUALIFIE POUR LA FINALE

OUALIFIES POUR LA FINALE:

A S HAUTE COMBE SAVOIE contre GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD Finale le 25 FEVRIER 2024 à 16H15

MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS, CHASUBLES, BALLON SPECIFIQUE FUTSAL. RAPPEL, LES COLLANTS SONT INTERDITS SAUF GARDIEN.











COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 12 février 2024

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2023-2024

C'est la fin des matchs « phase 1 » en U17 et U15.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire CARTON BLEU pour la phase automne. Un autre formulaire sera donné pour la phase printemps. L'addition des deux établira le classement final par équipe. Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation. Les équipes ayant fait un forfait ne participeront pas à ce challenge.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/feuille-carton-bleu-AUTOMNE.pdf

CONSIGNES:

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard mi-février.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64





PV N° 659 DU 14 février 2024



COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres: Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du12 février 2024

Présents: Jérôme SPADA, Maurice BILLAUD, Patrick JANET

Excusée : Ghislaine RAYNAL

RETOUR TROPHÉES 2023

Merci aux clubs cités ci-dessous de rapporter au district les trophées remportés lors des Finales 2023

AF MONTMELIAN – US PONTOISE – FC NIVOLET – JS CHAMBERY

Avant le 26 février 2024 dernier délai

ORGANISATION FINALE

La commission des Coupes en accord avec le Comité Directeur décide d'attribuer Les finales aux clubs suivants :

U13 PITCH à DRUMETTAZ MOUXY

Le 06 avril 2024

U11 CA - U13 PIGNIER/SERALINI au FC St JULIEN

Le 09 mai 2024

U15 à 8 - U15 - U17 - U20 au FC MERCURY

Le 08 juin 2024

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 01 juin 2024 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

MONTMELIAN AF

COUPES DE SAVOIE

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.



PV N° 659 DU 14 février 2024



CORTADE

¼ de finale le Samedi 30 Mars 2024 à 14h30

FC NIVOLET 2	VS	US PONTOISE 1
VILLARGONDRAN FC 1	VS	MERCURY BELLE ETOILE 1
CHAUTAGNE 1	VS	VAL D'HYERES 1
LA RAVOIRE US 1	VS	AIGUEBELLE 1

RAFFIN

Tour de cadrage le samedi 30 Mars 2024

AIGUEBELLE 2	VS	CUINES 2
CA YENNE 2	VS	LA RAVOIRE US 2
US LA MOTTE SERV 3	VS	US PONTOISE 2
FC BELLE ETOILE MERCURY 2	VS	EXEMPT

TROPHÉE 73

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024 à 14h30

LA ROCHETTE 1 vs PORT CX RGE/LE BOURGET 1

U 20 TRIQUET

Match en retard du 28 Octobre 2023

A.S. MONT JOVET BOZEL 1 vs GJ LA SAVOYARDE 1

Cette rencontre se déroulera le samedi 24 février 2024

En cas de terrain impraticable merci de bien vouloir :

1- Trouver un terrain de repli

Ou

2- Inverser la rencontre

Merci pour votre compréhension

INFORMATION IMPORTANTE

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons

La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le Dimanche soir avant 20heures.

En cas de problème de TRAMSMISSION de FMI Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1^{er} page) Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs ne respectant pas ces demandes.







U13 PITCH

2 ème tour le samedi 09 mars 2024

Qualifiés les 1^{er} et 2^{ème} de chaque plateau

A TARENTAISE

Plateau N° 1

Α	ES TARENTAISE
В	FCHT
С	VAL D'HYERES
D	GAPS
E	CHAMBOTTE

A MERCURY

Plateau N° 2

LA RAVOIRE	Α
CHAMBERY SAVOIE FOOT	В
CHARTREUSE	С
HTE COMBE	D
MERCURY	E

A LA MOTTE SERVOLEX

Plateau N° 3

Α	LA MOTTE SERVOLEX
В	ST PIERRE
С	AIX FC
D	DRUMETAZ MOUXY

U13 PITCH FILLES

1/2 finale le samedi 09 Mars 2024 à 10h00

Qualifiés les 3 premiers de chaque plateau

A LA MOTTE SERVOLEX

Plateau Nº 1

Α	ENT BASSE MAURIENNE
В	NIVOLET
С	US LA MOTTE SERV
D	CSF

A LA SAVOYARDE

Plateau Nº 2

GAPS	Α
FCHT	В
GJ LA SAVOYARDE	С
US CHARTREUSE GUIERS	D

U13 PIGNIER

3ème tour le samedi 30 Mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1^{er} et 2^{ème} de chaque plateau

AU NIVOLET

Plateau N° 1

Α	NIVOLET
В	FCHT
С	CHAMBOTTE
D	LA MOTTE SERVOLEX

A AIX

Plateau N° 2

AIX FC	Α
CHAMBERY SAVOIE FOOT	В
CHAUTAGNE	С
GAPS	D







U13 SÉRALINI

1er tour le samedi 30 Mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A DOMESSIN
<u>Plateau N° 1</u>
SUD LAC
ST BALDOPH
DOMESSIN
JS CHAMBERY

A BAUGES
<u>Plateau N° 2</u>
LA BATHIE
COGNIN
BAUGES
GRIGNON

U11 CRÉDIT AGRICOLE

2 -ème tour le samedi 09 mars 2024

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A CHAMBERY SAVOIE FOOT

Plateau N° 1

	Α	ES DRUMETTAZ MOUXY 1
	В	GAPS 1
	С	LAISSAUD 1
Ī	D	UO ALBERTVILLE 1
Ī	Ε	CHAMBERY SF 1

A LA RAVOIRE

Plateau N° 2

US CHARTREUSE 1	Α
FC NIVOLET 1	В
JS CHAMBERY 1	С
LA RAVOIRE 1	D
ENT BASSE MAURIENNE 1	E

A ST PIERRE

Plateau N° 3

Α	ES TARENTAISE 1
В	QUEIGE 1
С	US GRIGNON
D	CHAMBERY SPORT 73 1
Ε	ST PIERRE SPORT 1

A ST MICHEL

Plateau N° 4

ST MICHEL 1			
FCHT 1	В		
CS BELLEY 1	С		
CAM 1	D		

PEREQUATIONS

Coupe CORTADE

Tour de cadrage - Samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023

Nombre de rencontres : 3 Nombre de clubs : 6

Frais d'arbitrage : 212.60 € Frais de déplacement : 286.00 €

Total des frais engagés : 498.60 € Soit dû par club : 83.10 €

Les clubs ci-dessous doivent au District Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

FC LA ROCHETTE : 17.50 € JS CHAMBERY : 16.90 € FC NIVOLET : 23.60 € CA MAURIENNE : 58.90 € USC AIGUEBELLE : 39.10 € FC MERCURY : 4.40 €









Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 12 février 2024

Championnat

Rencontres en retard reprogrammées ATTENTION AUX CHANGEMENTS

5 JOURNÉE

N° 27343526 USC AIGUEBELLE / DOMESSIN US Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

6 JOURNÉE

N° 27343528 FC HAUTE TARENTAISE 2 / ST REMY US Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

N° 27343529 EF CHAUTAGNE / E GFVD 2 Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

7 JOURNÉE

N° 27343536 COEUR DE SAVOIE F / ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE /EST LE BOUGET DU LAC Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

N° 27343534 USC AIGUEBELLE / AS BARBERAZ Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

N° 27343538 ST REMY US / ENT F CHAUTAGNE Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

9 JOURNÉE

N° 27343550 FCHT 2 contre US DOMESSIN Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

10 JOURNÉE

N°27343557 AIGUEBELLE / MONTMELIAN Dimanche 25 FEVRIER 2024 à 10H00

11 JOURNÉE

N°27343560 ENT F CHAUTAGNE / ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE /EST LE BOUGET DU LAC Dimanche 25 FEVRIER 2024 à 10H00

N° 27343561 FC HAUTE TARENTAISE 2 / AS BARBERAZ Date ultérieure









Mercredi 14 février 2024

Contacts:

Julien TRANCHANT - CTF: 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr Damien BILLIET - ETD 73: 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024. ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires surl'instant T au sein du club.
 - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

<u>RAPPEL</u>: Pour les candidats possédant une <u>LICENCE DIRIGEANT</u> un certificat médical pour <u>LA PRATIQUE</u> <u>D'ACTIVITE SPORTIVE</u> est <u>OBLIGATOIRE</u>, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boite mail du District.





PV N° 659 DU 14 février 2024

Formations 2023 - 2024

- Formation CFI U9 Mineurs - limitée à 16 personnes Dates : vendredi 1^{er} mars 2024 et lundi 15 avril 2024

Lieu: FC BELLE ÉTOILE MERCURY

Coût: 150 €

Inscriptions reçues : 10 Léa BRESSE (AS UGINE)

Miguena RAVIER (ENT DRUMETTAZ) Charlotte GOMEZ (US LA RAVOIRE)

Chloé KOLLY (FC LAISSAUD)

Hugo POINTET – Titouan CHEDAL BORNU TINLAND (FC BELLE ÉTOILE MERCURY) Fabien BEAUCHAMP – Louna BERNICOT – Clovis DESBRINI (MONTMÉLIAN A)

Mathis DUC (FC VILLARGONDRAN)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates: mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Lieu : COGNIN SP Coût : 150 €

Inscriptions reçues: 16

Victoria DOS SANTOS (ETS LE BOURGET DU LAC)

Frédéric BARAS – Gilbert GALLO (AIX FC)

Yves VERDOYA (COGNIN SP)

Paul Alexandre BOIS (FC SAINT MICHEL)

Mohand Ouamar NAIT AMANE – Marine TRABICHET (JS CHAMBERIENNE)
Amirouche MAKHLOUFI - Nathan VANDURME (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

Oscar POETTE – Mathis HUGUET (US LA RAVOIRE)
Jean Michel DUPUIS – Guillaume DUPUIS (FC SUD LAC)

Jérémy PARIS (CA YENNE)

Vincent BERNARD – Adélaïde GROS (US MODANE)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 12 février 2024

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates: mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Lieu: AIX LES BAINS

Coût : 150 €

Inscriptions reçues: 17

Abdelkader DJEBABLIA (AIX FC)

Benjamin JACQUY - Quentin LANDRAGIN (GAPS)

Romain MANGIN (US PONTOISE)

Jean OLIVEIRA – Benoit VACHER (FC LAISSAUD)
Joan MARTINET - Walter SARTORI (FC SUD LAC)

Mohamed BEN SALEM – Adrien BERTHOLIO – Robin GUILLAT (US CHARTREUSE GUIERS)

Mustapha BOUTEBA (AS BARBERAZ)

Julien BARTHALAY – Fabien SAHNOUN (CHALLES SF)

Yannick DECKER – José DE OLIVERA COSTA (ST PIERRE SPORT)

Manuel PEREIRA (ENTS DRUMETTAZ MOUXY)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024





PV N° 659 DU 14 février 2024

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 9 mars 2024 et samedi 23 mars 2024

Lieu: LA RAVOIRE **Coût**: 150 €

Inscriptions reçues: 15

Mohamed ALTUNGOLLER – Nicolas PORRO (AS UGINE)

Mathis GARAVEL (US CHARTREUSE GUIERS)

Edouard LOSSERAND - Raphaël MUKENDI (JS CHAMBERIENNE)

Guérino POLCE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Ludovic GERMAIN (CHALLES SF)

Josue Aquila ABESSOLO EKOGHA (US LA RAVOIRE)

Frédéric YVON (UO ALBERTVILLE) Hasan ERFIDAN (ES TARENTAISE) Grégoire POULY (ENT F CHAUTAGNE)

Candidats non prioritaires car hors département

Sébastien DE MARCHI (AS SILLINGY)
Antony CORREIA (FC LA FILIERE)
TURGUT Caliskan (OLYMPIQUE DE CRAN)
Eddy ROEYGENS (ABBAYE US GRENOBLE)

Certifications 2023 - 2024

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date: jeudi 7 mars 2024 **Lieu**: PONT DE BEAUVOISIN

Coût : 70 €

Inscriptions retenues: 6
Théo ALEXANDRE (AIX FC)

Alexandre ROUX (US LA MOTTE SERVOLEX)

Candidat non prioritaire car hors département

Driss SIF (ENT S ST PRIEST)

Anthony FRIZON - Luc VESSELA (US DOLOMIEU)

Fabien SCUSSEL (FC COLOMBIER)

Les thèmes et les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 5 février 2024.

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date: lundi 25 mars 2024

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscriptions reçues : 2

Candidat non prioritaire car hors département

Sabri BETTIH (AS THONON)
Mattéo CARRET (FC LA SURE)

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date: jeudi 2 mai 2024

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscriptions reçues: 3

Romain LESUR – Fabrice RELA (AIX FC) Cédric BAULON (US CHARTREUSE)







Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 23 mai 2024

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscriptions reçues: 4

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Samy ZIDANE (ENT S TARENTAISE)

Jean François BASIL (CHAMBERY SAVOIE FOOT)

Candidat non prioritaire car hors département

Andrea SALERNO (US ANNECY LE VIEUX)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date: mardi 4 juin 2024

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscriptions reçues: 3

Yvann FREPPAZ – Anthony PERRIN (ES TARENTAISE) Séverine MICHON (CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL)

Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats

Date: mardi 18 juin 2024

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscriptions reçues: 5

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)

Nadjim MLADJAO (AIX FC)

Candidat non prioritaire car hors département

Moussa SAHRAOUI (AS GENEVOIS)

Aurélien INIGO VEGA (AS CLUSES FOOTBALL)









COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52 Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 12 février 2024

La CDA

Présents: Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO Alphonse LOMBARD

Excusés: Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT, Jacky MESTACH, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON,

Gestionnaire des désignations :

-Mr Daniel DESMARIEUX (tél : 06 75 93 17 52) -Mr Alphonse LOMBARD (tél : 06 12 59 37 49)

SAISON 2023 / 2024

A L'ATTENTION des Clubs et Candidats



Les candidats « ARBITRE » session 2024 La CDA et son module (facteur Humain) se réjouisse de la réussite à l'examen 'Arbitre' Théorique.







Reste à faire au plus vite la demande de licence « ARBITRE » de Mrs

Session de Janvier 2024

M. YLDIRIM Esat (CS F)

M. BACHIRI Mohamed (LA RAVOIRE)

M. TAYLAN Baris (COGNIN)

M. AL RAHRAOUI Ysmael (LA RAVOIRE)

Session d'Octobre 2023

M. GIGANTE Yanis (ST MICHEL MAURIENNE)

Clubs, pour que vos candidats puissent arbitrer et vous représenter via (statut d'arbitrage) ceci au plus vite,
Finalisez la demande de licence « ARBITRE »

GROUPEMENT ARBITRAGE - D1, D2, ASS - SAISON 2023 / 2024



Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D1 – D2 - ASS**Le vendredi 15 mars 2024 de 19h00 à 22h00,

RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

Sont convoqués les arbitres D1 – D2 – ASSISTANT SPECIFIQUE DISTRICT

Mrs Engin ACARER (YENNE), Aissa BEKSAS (CHY SAVOIE FOOTBALL), Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE), Bernard CAMUS (HAUTE TARENTAISE), Cédric CROZIO (JSC), Tayfun DURMAZ (AIX LES BAINS), Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ), Antony GROS (Indépendant), Loic LEROUX (FUTSAL LE BOURGET), Furtado MENDES VARELA (Grignon), Ernest PICQUE (indépendant), Faical REMILI (VAL D'HYERES), Jérôme SOLTYSIAK (AIGUEBELLE), Gérard SOTO (LA RAVOIRE).

Mrs Salim ABADDAR (C A M), Chemchedine BOUCHELAGEM (AIX LES BAINS), Damien BOUCHER (MONTMELIAN), Laurent CABY (MONTMELIAN), Jamal CHAMMY (DRUMETTAZ), Ramzi EL BAOUCHI (LA CHAMBOTTE), Sébastien FOUCAUD (TARENTAISE), Mehmet KARABULUT (AIX LES BAINS), Abdelhamid MEGUIRECHE (AIX LES BAINS), Laurine MEUNIER (YENNE), Rayane MESRARI (ST BALDOPH), Benoit MISSON (BOZEL), Ibrahim OUMOURI (CSF),

Mrs Fabien EXCOFFIER (U O ALBERTVILLE), Samir KAHOUL (COGNIN SPORT), Youssef LAMHIDI (AIX LES BAINS), Sauveur MICALLEF (indépendant), Romuald PINET (HAUTE TARENTAISE),

Lors de cette matinée, Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs pour une uniformisation arbitrale

REGROUPEMENT ARBITRAGE - D3, D4, D5, STAGIAIRES - SAISON 2023 / 2024



Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D3 – D4 – D5 - STAGIAIRES** samedi 23 mars 2024, Le samedi matin de 8h30 à 13h00,

RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

Sont convoqués les arbitres D3 – D4 –D5 - STAGIAIRES SENIORS

Mrs Mohamed ACHALHI (JSC), Abdessamad AIT-KHOUYA (ST BALDOPH), Mohamed AYARI (CSF), Ali BOUBAKER





PV N° 659 DU 14 février 2024

(PONTOISE), Didier CAUCHETEUX (ST REMY), Bilal CHAFAI (MERCURY), Badr CHAMMY (DRUMETTAZ), Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS), Hamza DUMANDAG (CSF), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Yan LAMBERLIN (LA CHAMBOTTE), Ahamada MADI (indépendant), Jacky MESTACH (MODANE), Abdelghani MOURCHAD, Benoit TASSARD (CŒUR DE SAVOIE), Robin VERDOYA (LA CHAMBOTTE), El Hadyi AW (CSF), Remi BENOIT (LA BATHIE), Jéremy ALIX/CHOSSAT (LA CHAUTAGNE), Nauram ANLI (BARBERAZ)

Mrs Mohamed AMLIL (U O A), Christ BERTHE (NIVOLET), Soriba CHERIF (C S F), Abdulkhadir DENIZ (BARBERAZ), Farid DJEHICHE (CHARTREUSE GUIERS), Youssef FOUAZI (JSC), Kamal GHAZI-FAKHR (APREMONT), Mustapha HAMADI (PORT CROIX ROUGE), Emmanuel PERRON (indépendant), Youssef RHIFARI (JSC), Mohamed SMAILI (PONTOISE), Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE), Jean-Francois PERROUSE (DOMESSIN), Fabrice HAND (MONTMELIAN)

Mrs DJIBA (BARBERAZ), Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTAISE), Ismael BELAROUCI (NIVOLET), Laurent DENEUX (LAISSAUD), Laura LEDET (LA CHAMBOTTE), Johnny MULLER (SUD LAC), Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS Lors de cette matinée,

Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs pour une uniformisation arbitrale

DATES A RETENIR - SAISON 2023 / 2024

-Lundi 19 février 2024 : Réunion de CDA

-Lundi 26 février 2024 : Réunion du CD et CDA

-Lundi 04 mars 2024 : Réunion de CDA -Lundi 11 mars 2024 : Réunion de CDA

-Vendredi 15 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D1 – D2 – ASSISTANT

-Lundi 18 mars 2024 : Réunion de CDA

-Samedi 23 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D3 - D4 - D5 – STAGIAIRES







PV N° 659 DU 14 février 2024





Lundi 12 février 2024

Notes aux clubs FAFA - Emploi

A compter de la saison prochaine, les modalités de dépôt des dossiers vont évoluer. Ainsi, il y a désormais un quota par ligue, et donc par district (1 dossier peut-être 2 pour la Savoie). De ce fait, il est plus que jamais **extrêmement important que les clubs constituent leur dossier pour** <u>fin mars 2024</u>. Ceci pour des embauches prévues à compter de juillet 2024. Le président reste à votre disposition pour la constitution des dossiers.

Candidatures d'intention d'embauche reçues : En date du 19 janvier : HAUTE COMBE DE SAVOIE

En date du 24 janvier : GROUPEMENT DE LA SAVOYARDE

Notes aux clubs FAFA - Equipement

Pour les dossiers FAFA équipement, les clubs doivent informer le district et commencer à « monter » les dossiers avant le 31 janvier 2024. A cette date, nous effectuerons la ventilation de la Subvention de la Savoie entre les dossiers reçus et dument complétés.

DRUMETTAZ : votre dossier concernant le terrain synthétique semble complet. En cours d'instruction. Le montant alloué sera déterminé au 31 Janvier 2024.

LE PONT : Votre dossier concernant l'éclairage LED semble complet.

Il est transmis à la commission régionale pour instruction avec une demande de subvention de 3 600€

CHARTREUSE – Terrain Entre Deux Guiers éclairage LED : le dossier est à revoir car la puissance de l'éclairage prévue n'est pas suffisante (devis à reprendre).

LE BOURGET DU LAC - Terrain André SANDON :

La commission enregistre votre réponse.

Votre dossier semble complet, en cours d'instruction

APREMONT – Equipement main courante

Dossier en cours

MONTMELIAN – Terrain Albert Serraz 2 - Equipement revêtement synthétique

Dossier en cours

ST BERON -GAPS Eclairage LED

Dossier en cours

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2023/2024. La répartition s'effectuera au début de l'année 2024 (31 janvier 2024).



PV N° 659 DU 14 février 2024



COMMISSION DÉPARTEMENTALE Des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 12 février 2024

Présents: Denis CRESTEE, Sylvie TRILLAT – Hernani SOARES

A l'intention des clubs

Quelques rappels

<u>Durée de validité du classement d'un éclairage</u>

Contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM lode métallique), et contrôles des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 et E7 avec des sources à LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Informations Fédérales

Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

Installations sportives

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021) la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62)

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- ➤ LABOSPORT France 72100 LE MANS
- ➤ NOVAREA 28000 CHARTRES
- C2S 38070 SAINT QUENTIN- FALLAVIER
- ➤ LABO DES SOLS 72470 SAINT MARS LA BRIERE

Zone de sécurité

Pour les installations sportives une surface de 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. <u>Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette</u> règle.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident. L'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peur être suffisante.





PV N° 659 DU 14 février 2024

CONTROLES PERIODIQUES DES AIRES DE JEUX & DESEQUIPEMENTS SPORTIFS Les exigences essentielles

Le tableau ci-dessous vous indique la fréquence des contrôles à prévoir sur les principauxéquipements ludiques et sportifs.

Ces références et fréquences vous sont communiquées à titre indicatif et peuvent varier enfonction des mises à jour des textes officiels et des conditions d'utilisations de vos équipements.

Equipements	Référentiels	fréquence des contrôles	Documents de contrôle
Buts (feet, hand, hockey, basket)	Décrets 2016-481, 2007-1133 et 96- 495 code du sport (Art. R322.19 à 26)	Essais sous charge à l'installation et tous les 2 ans. Contrôle opérationnel : semestriel	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente,
équipements sportifs de proximité (terrains multisports avec enceintes).	(+Norme EN 15312 équipements sportifs de proximité).	minimum et trimestriel si équipements en accès libre : Plan de contrôle / maintenance	Contrôles intermédiaires : au choix di gestionnaire (ex. main courante,).
Aire de jeux	Décret 96-1136, Normes EN 1176-1 à x et EN 1177,	Contrôle avant mise en service.	Rapport de contrôle par personne compétente.
Jeu de plein air.	Décret 94-699, Normes EN 1176-1 à	2. Contrôle principal annuel.	- N
Bac à sable.	Norme FD S54-206.	 Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance). 	Contrôles intermédiaires : au choix di gestionnaire:
Parcours sportifs/santé. Equipement d'entraînement physique (fitness) de plein air.	Norme FD S52-903. NF EN 16630 Art. L221-1 du code de la consommation.	Les équipements mis à disposition doivent être sécurisés (dispositions à prendre par le gestionnaire sedon les instructions du constructeur repris dans un plan de contrôle/maintenance).	Document au choix du gestionnaire (enregistré à minima sur main courante ou sur une fiche de contrôle).
Mur d'escalade.	Norme EN12572,	Fréquence : une fois par an (selon les constructeurs et la FIFAS).	Par personne compétente (selon FIFAS).
Fixations des agrès de gymnastique (au sol, par rail ou fixations hautes).	Art. L221-1 du code de la consommation. Norme NF SS2-400.	Contrôle à l'installation. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Certificat de conformité ou d'essais par installateur ou personne compétente. Contrôle périodique : Document au choix du gestionnaire.
Agrès de gymnastique Appareil de musculation.	Art. L221-1 du code de la consommation + Normes.	Les agrès doivent être sécurisés. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Matériel amortissant (tapis et matelas).	Art. L221-1 du code de la consommation + Normes P90-311 et P90-312.	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire,
Matériel éducatif de motridité.	Norme NFS54-300.	1. Contrôle à l'installation.	Rapport de contrôle par personne compétente.
		2. Contrôle périodique annuel.	
Volley-ball, tennis.	Art. L221-1 du code de la consommation	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Buts de rugby, football américain et autres.	Art. L221-1 du code de la consommation Normes NF S52-409.	1. Essais à l'installation et tous les 2 ans. 2. Contrôle principal : défini par le gestionnaire. 3. Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix d gestionnaire (ex. main courante;).
Piste de sports à roulettes et BMX (Skate-park,).	Art. L221-1 du code de la consommation. Norme EN14974.	Contrôle principal annuel.	Rapport de contrôle par personne compétente.

Personne compétente : "qualifiée/expérience en vérification, pratiquant habituellement le métier"

Nota: Pour une information exhaustive se reporter aux référentiels officiels au dernier indice et aux notices constructeurs.



PV N° 659 DU 14 février 2024



Dossiers en cours

Stade Municipal – BARBERAZ:

La Commission des Terrains prend note que les travaux demandés seront réalisés avant la reprise du championnat le <u>17/03/2024</u>.

Stade Municipal - APREMONT:

Suite à notre entretien téléphonique du lundi 29/01/2024 concernant l'installation d'une main courante sur le terrain municipal, nous attendons rapidement la décision de la mairie d'Aprement pour finaliser le dossier, pour un classement en T6 pour la reprise du championnat le <u>17/03/2024</u>.

Stade Maxime PAUTOT - BOZEL:

La Commission des terrains, prend note de la réhabilitation du stade en terrain synthétique et la réfection de l'éclairage et fait parvenir le dossier fourni par vos soins à la Commission des terrains de la Ligue.

Nous restons à votre disposition pour le suivi de ce dossier.

Stade des Glières - QUEIGE :

Suite à notre entretien téléphonique du 28/11/2023, La Commission des Terrains prend note des travaux qui seront effectués et nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier,

Stade Municipal - DOMESSIN:

Nous attendons la fin des travaux des nouveaux vestiaires pour nous rendre sur le terrain pour effectuer une visite pour le classement de votre terrain.

La Commission reste à votre écoute.

Stade Municipal – LA BRIDOIRE:

La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

Stade Maurice REY 2 - LA CROIX DE LA ROCHETTE :

La Commission vous contactera pour finaliser l'éclairage et l'installation d'un 2ème vestiaire arbitre.

Stade Bertaïola - CHALLES LES EAUX :

La Commission des Terrains est toujours dans l'attente des documents demandés pour le nouvel éclairage afin d'effectuer les mesures.

Stade Jean Claude ROCCA - LA PLAGNE TARENTAIRE:

La Commission vous contactera pour prendre rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain, pour un renouvellement

<u>Stade Albert MARTIN – BOURG ST MAURICE</u>:

Comme convenu, la Commission contactera la Mairie de BOURG ST MAURICE et le club, pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade La MALADIERE – AIME LA PLAGNE :

Après contact avec le club du FC HTE TARENTAISE, nous prenons note que c'est une création d'un nouveau terrain synthétique et d'un nouvel éclairage LED.

La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les nouvelles demandes de classement.

Stade Philippe BASSO – ENTRELACS:

La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.







Stade Marcel FAURE-BRAC – ST MICHEL DE MAURIENNE :

Comme convenu, la Commission contactera la mairie de ST MICHEL DE MAURIENNE et le club pour fixer un rendezvous pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade Roger MAILLET - ST PIERRE DE BELLEVILLE :

La Commission vous contactera et pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Albert SERRAZ 1 - MONTMELIAN:

La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

Stade Charles BATON - ST BERON:

Suite à la visite de La Commission des Terrains, nous prenons note d'une demande de travaux pour le passage d'un éclairage en LED.

Nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier,

DEMANDE D'AVIS PREALABLE

Éclairage initial

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie et prend en compte les éléments suivants.

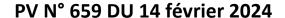
- √ Une étude photométrique en date du 10/07/2023.
- ➤ Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 66 m.
- ➤ Implantation : Latérale 2 x 3 mâts asymétrique.
- > Hauteur minimum de feu : Non communiqué.
- > Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : Non communiqué.
- > Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs LED de 586 W.
- > Facteur de maintenance : 1.00.
- > Eclairement horizontal Moyen calculé: 46 Lux (minimum de 75 Lux pour un E7).
- ➤ U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.22.
- ➤ U2h calculé (Eh Min/Eh Moy): 0.45.

La commission constate que le projet n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS émet un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED.









COMMISSION DE DISCIPLINE

Président: Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 12 février 2024

Présents: Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET

Présents non élus : Mohamed DAIF - Francis MOREL BIRON

COURRIER REÇU

REMILI Faîçal: Lu et noté

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline, Pascal ELHOMBRE Secrétaire de la séance, Francis MOREL BIRON

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le <u>lundi entre 18h à 19h</u>. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.





PV N° 659 DU 14 février 2024

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.







PV N° 659 DU 14 février 2024



- Rencontres
- Amende
- Lettre du président de la FFF « Les problématiques de Laïcité »
- Imprimé demande Médailles Ligue LAURA FOOT
- Formations CDOSS
- Compte rendu réunion CLUBS U20 du 5 février 2024

